

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2128

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« prévus par les »

les mots :

« énoncés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.